



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018  
modifié 05.01.2018 (F) Version 8.7

**Solar-Flex**

---

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial** Solar-Flex  
Code-Nr. 137520

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Adhésifs et scellants monocomposants, durablement élastique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  
E-Mail : info@karlernstag.ch  
Internet : www.KarlErnstAG.ch

**Service des renseignements** Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
info@karlernstag.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence** Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

**Service des renseignements** Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

**Indications complémentaires**

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune information disponible.

## 2.3. Autres dangers

### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bien que l'obligation de marquage ne s'applique pas à ce produit, il convient d'observer les consignes de sécurité.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## ! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

moyen d'étanchéité

### ! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
2768-02-7	220-449-8	triméthoxyvinylsilane	1 < 3	Flam. Liq. 3; H226 / Acute Tox. 4; H332

### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	01-2119513215-52-xxxx

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune information disponible.

---

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Aucune information disponible.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
poudre ABC  
dioxyde de carbone

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Vapeurs nitreuses ( NOx )  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.  
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### **Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles □ équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer les résidus avec des produits de nettoyage, éviter l'utilisation de solvants.  
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### ! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.  
Protéger de la chaleur.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Stocker au sec.  
Température de stockage recommandée : température ambiante

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	4,9 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		0,69 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

##### DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	93,4 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		26,9 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
		1,04 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		0,3 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	1,24 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau douce	
		3,4 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		0,34 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,034 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,12 mg/kg dw	PNEC sédiment, eau de mer	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

**Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b> pâteux	<b>Couleur</b> variable, selon la coloration	<b>Odeur</b> caractéristique
-------------------------	-------------------------------------------------	---------------------------------

**Seuil olfactif**  
non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 05.01.2018 (F) Version 8.7

**Solar-Flex**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	aucune				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non applicable				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	1,6 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité en vrac</b>	1600 kg/m <sup>3</sup>				Absolute Dichte
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>					Soluble dans la plupart des solvants organiques.
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b>	aucune				

**Propriétés explosives**  
aucune

**9.2. Autres informations**  
Aucune information disponible.

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**  
Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**  
Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**  
Tenir éloigner de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**  
Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**  
gaz nitreux  
oxyde et dioxyde de carbone  
Oxydes de métal

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	7120 mg/kg	rat	OCDE 401	CAS: 2768-02-7
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	3,36 mg/kg	lapin	OCDE 402	CAS: 2768-02-7
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	16,8 mg/l (4 h)	rat	OCDE 403	CAS: 2768-02-7
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

### Toxicité subaiguë - Cancérigène

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité chronique</b>			-
<b>Mutagène</b>			Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>			D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérigène</b>			Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérigène.

### Constatations empiriques

A notre connaissance et en tenant compte des expériences que nous avons acquises, le produit ne présente pas de risque pour la santé à condition de respecter les conditions d'utilisation prévues par le fabricant et de manipuler le produit correctement.

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

### Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## ! SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b> LC50 191 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		CAS: 2768-02-7
<b>Daphnie</b> CE 50 168,7 mg/l (48 h)	Daphnia magna	EU Methode C.2	CAS: 2768-02-7
<b>Algues</b> CE 50 210 mg/l (7 d)	Pseudokirchneriella subcapitata	EPA 67014-73-0	CAS: 2768-02-7

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b> 51 % (28 d)		OCDE 301 F	N'est pas dégradé facilement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.



Ne pas déverser le produit dans les eaux.  
L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 02	emballages en matières plastiques

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

### Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## ! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

### ! Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité de santé et d'environnement

#### ! Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	2,61 %
Valeur COV (composants organiques volatils)	41,78 g/L

---

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.6

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.